



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 290

Abrogeant le règlement 274 décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 2 juillet 2025, le règlement numéro 290 abrogeant le règlement 274 décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 35 000 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 28 août 2025.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 29 août 2025.

Annick Lafontaine
Greffière